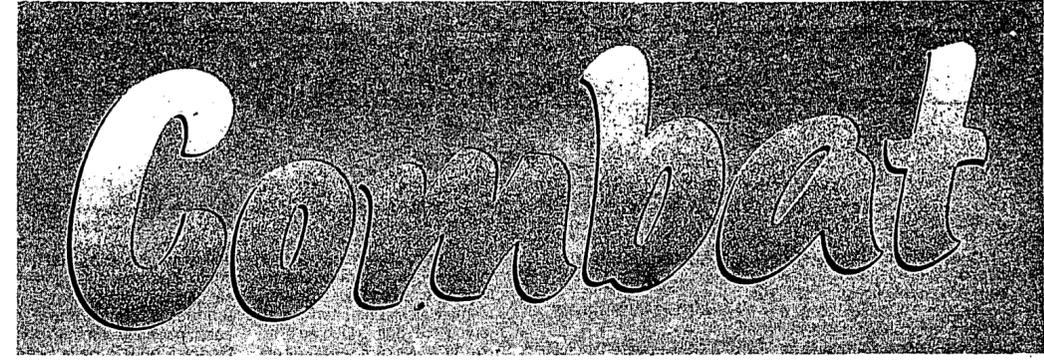


P 147 E

Hebdomadaire syndical et wallon
Fondé le 5 janvier 1961
par André Renard
Rédaction : 55, rue de la Régence,
4000 Liège. Tél. 041-20.18.11
Télex 41.143 - Fax 041-23.21.52
Abonnements : 9, place St-Paul,
4000 Liège - Tél. 041-20.62.11
Tarif : 1 an : 1.200 F
3 mois : 300 F
N° compte 000-0030180-13
Editeur responsable :
Carol GLUZA, 9, place St-Paul,
4000 Liège
12 PAGES
NUMERO 50
10 DECEMBRE 1990



Convention ouvrière dans le secteur métal **L'enjeu salarial**

**14 décembre
à 14 heures**
Première manifestation de commémoration de la grande grève devant la tombe d'André Renard, au cimetière de la Bergerie, suivie d'une réception, vernissage de l'exposition et projection d'un montage inédit sur la grève, au Centre culturel communal de Seraing.

Le choc de l'hiver 60-61
35 jours qui ont changé la Belgique

SOMMAIRE

- Sur la place publique**
* Les événements se précipitent (PAGE 2)
- Chômage**
* Les statistiques du chômage en novembre (PAGE 3)
- Social**
* 24 h de grève au Centre informatique de C-S et toute l'entreprise à l'arrêt (PAGE 4)
- Parti socialiste**
* Les sections d'entreprises interpellent le PS (PAGE 8)
- Gattastrophe**
* Du GATT à l'Europe : le pouvoir des financiers contre le pouvoir des peuples (PAGE 9)
- Le monde**
* Golfe : assaut d'intellectuels français contre l'escalade militaire (PAGE 10)
- Cinéma**
* La petite Sirène (PAGE 11)
- Livres-service**
* Le numéro 4 de «Toudi» (PAGE 11)
- Comprendre**
* La CSC et la CGSLB
* La sécurité sociale des salariés et des appointés (PAGE 12)



Toute spontanée qu'elle fut, l'explosion de 60-61 était annoncée par une longue tradition d'action directe

(Pages 5, 6 et 7)

25

SUR LA PLACE PUBLIQUE

Les événements se précipitent

La Convention-Forum du PS, qui avait dû être remise à cause de la crise de l'enseignement, aura lieu le 19 janvier 1991 à Bruxelles et le Congrès des socialistes wallons sera reporté de 14 jours, a annoncé le président du parti socialiste à l'issue du Bureau de lundi.

Calendrier remodelé

Après le report de la Convention-Forum et pour éviter de multiplier les réunions, nous avons remodelé le calendrier des activités du parti, a expliqué G. Spitaels. C'est ainsi que la Convention sera organisée le même jour que le Congrès administratif du parti, d'abord prévu en mars 1991. Pour coïncider avec la Convention retardée, ce Congrès a donc été avancé au 19 janvier.

Ce Congrès administratif, avec les élections du président, du président des Fédérations wallonnes et du Bureau du PS, devrait être terminé pour la fin de matinée, laissant pour la fin de matinée, laissant ensuite la place à la Convention-Forum, à l'issue de laquelle G. Spitaels prendra la parole. Pour des raisons d'organisation, nous avons décidé de «laisser tomber» le volet international de la Convention, initialement prévu, a encore dit le président.

Quant au très attendu Congrès des Fédérations wallonnes du PS, prévu de longue date pour le 26 janvier à Ans, il n'aura lieu que le 9 février, au même endroit.

Pour G. Spitaels, ce retard d'organisation n'est pas le signe d'une quelconque rivalité entre le parti et ses fédérations wallonnes. «Ce calendrier nous arrange d'ailleurs assez bien par rapport au calendrier initial et il était normal que la Convention-Forum se tienne avant notre Congrès», a ajouté, pour sa part, le président des Fédérations wallonnes, Robert Collignon, à l'issue du Bureau.

L'agenda socialiste prévoit encore pour le 2 mars un Conseil général élargi, consacré à l'enseignement. Selon G. Spitaels, il ne s'agira pas de «ronronner» mais de donner la parole à tous les groupes qui se sont récemment exprimés à l'occasion de la crise de l'enseignement. Le Congrès sur le militantisme renouvelé est encore prévu pour le 25 mai.

Il se penchera notamment sur deux préoccupations mises en relief par G. Spitaels, qui se demande si le parti est suffisamment bien «managé» et estime que le militantisme socialiste n'a peut-être pas la force qu'il devrait avoir.

A ce propos, une enquête est en cours de réalisation, tant auprès des responsables du parti, que des militants et des «socialistes qui ne participent à rien». Derniers rendez-vous socialistes actuellement prévus pour 91 : des assises culturelles de «Présence et Action Culturelle» à la mi-septembre et enfin, le Congrès de rentrée du PS, le 26 octobre.

Les travailleurs ne sont pas de grands enfants

François Janssens, le président de la F.G.T.B. n'apprécie guère les exhortations de M. Martens à la prudence dans les négociations. Une fois, passe encore, mais d'interview en communication gouvernementale et en «Faire le point», trop, c'est trop.

F. Janssens est d'autant plus irrité par les déclarations du premier ministre qu'il es juge inopportunes : «Je ne vois pas où sont les risques de dérapages», dit-il après avoir fait le tour de ce qui se passe dans les secteurs.

Il ajoute «ne pas aimer que le gouvernement ou son premier ministre se mêle de ce qui ne le regarde pas, c'est-à-dire de la vie paritaire» des secteurs ou des entreprises, tout en constatant que «le premier ministre agit sans mandat du gouvernement».

Le président de la F.G.T.B. pense que «les interventions de M. Martens vont avoir un seul effet, raidir les gens, patrons parce qu'ils auront l'impression d'être soutenus par le gouvernement, les travailleurs pour la raison inverse».

Au 19^{ème} siècle dit encore F. Janssens, Chevalier a écrit un pamphlet intitulé «Classes laborieuses, classes dangereuses». Les exhortations du premier ministre nous y ramènent. M. Martens semble encore penser que les travailleurs et leurs représentants sont des grands enfants près de qui il est nécessaire de pontifier et à qui il faut faire la leçon».

La 3^e phase aura-t-elle lieu?

La fameuse note Dehaene sur la 3^e phase de la réforme de l'Etat n'a pas fini de faire des vagues. Jugée provocante par les francophones parce qu'elle dit notamment noir sur blanc que les francophones résidant en Flandre ne pourront pas voter pour une assemblée francophone, elle aura en tout cas accentué la crispation au sein du gouvernement et sérieusement compromis tout rapprochement entre les partenaires de la coalition.

Selon le journal De Standaard, la direction du PSC considérerait que la troisième phase n'est plus pour cette législature et ne considérerait pas d'un mauvais oeil le départ de la Volksunie du gouvernement. Ce ne serait en tout cas pas un problème puisqu'une majorité simple existe et suffit pour faire passer les derniers projets en cours.

Le CVP fait comme si de rien n'était. Herman Van Rompuy va répéter que le gouvernement a besoin de stabilité jusqu'au 19 janvier 1992, date prévue pour les élections. Que la 3^e phase doit se faire avant cette échéance. Mais il embraie en appuyant les options de la note Dehaene qui ont tant déçu aux partis francophones.

Philippe Moureaux, l'autre ministre des Réformes institutionnelles, a réagi lui aussi fermement dans une interview au journal Le Soir. «Quoiqu'il arrive, je trouve qu'il serait très négatif pour le gouvernement de voir la Volksunie le quitter», dit notamment le vice-premier ministre socialiste. Pour M. Moureaux, la Volksunie a été jusqu'à présent un partenaire loyal. «Nous devons faire tous ce que nous pouvons pour engranger l'ensemble de l'accord gouvernemental même si chacun sait qu'il y aura des choses impossibles à achever. Alors, nous jouons le compromis et la discrétion plutôt que le raidissement», dit encore Philippe Moureaux.

Pour lui, avec la cristallisation qu'entraîne la publication de la note, les choses risquent d'être plus difficiles et la marge de manœuvre de M. Dehaene s'en trouve réduite.

M. Moureaux parle de «trois stations du chemin de croix» : les relations internationales, la régionalisation de l'agriculture et le problème des minorités, «épinglé de façon indolite dans la note». Et d'ajouter : «Le bilan n'est pas enthousiasmant...».

En ce qui concerne les propositions de certains de réduire le nombre de ministres, M. Moureaux déclare qu'elle s'inscrit «dans un contexte où il fait poujadiste, très inquiet pour la démocratie». En matière de financement des campagnes électorales ou à propos du statut fiscal du parlementaire, les choses qui sont dites se sont toujours faites, mais deviennent tout à coup des horreurs», dit encore Philippe Moureaux pour qui la polémique sur le nombre de ministres «s'inscrit malheureusement dans ce contexte».

Et d'ajouter encore : «On ne résoudre pas nos problèmes financiers en réduisant le nombre de ministres : c'est de la fantaisie».

Au PS liégeois, les événements se bousculent

L'issue de la course à l'investiture mayorale est plus incertaine que jamais. Il y a, à l'heure actuelle, trois candidats officiels et trois potentiels. Suspendue jusqu'au 19 décembre, jour de l'élection.

L'ancien ministre Jean-Maurice Dehousse ne sera pas la seule personnalité socialiste liégeoise à briguer la succession de l'ex-bourgmestre Edouard Close. D'autres candidats se sont en effet fait connaître dans les heures qui ont suivi l'annonce de la décision du sénateur P.S. Ce qui porte actuellement à trois, voire quatre, le nombre de candidatures déposées à la fédération liégeoise du P.S.

Le secrétaire général du CPAS et ancien président de l'USC (Union Socialiste Communale) de Liège, Michel Faway, déclare non sans humour : «Je suis toujours vivant». Jeudi dernier, on apprenait que l'actuel échevin liégeois de

Jeunesse et des Sports, Jean-Pierre Digneffe, avait confirmé sa décision, généralement attendue, d'être candidat, lui aussi; considéré comme un «orthodoxe» du P.S. de la Cité Ardente et souvent en opposition avec les turbulents «P.S. bis», il veut œuvrer à l'assainissement des finances communales et à la réunification du P.S. à Liège.

Vendredi, une nouvelle candidature a encore été enregistrée : celle de Maggy Yerna, l'actuelle présidente du CPAS et membre actif, comme Jean-Maurice Dehousse du groupe «Perron» (ex-rebelles du P.S./bis).

Mais l'élection du nouveau bourgmestre n'est pas actuellement, au parti socialiste, le seul dossier à susciter des candidatures.

A un autre niveau, on a en effet appris que José Happart, affilié au P.S. de Liège depuis son «rendez-vous avec l'histoire» de 1984, a décidé de proposer sa candidature à la fois à l'exécutif de la fédération liégeoise du P.S., ainsi qu'au bureau politique de son parti. José Happart a précisé qu'il avait fait acte de candidature à ces deux postes internes du P.S. afin d'aider à y renforcer la défense des intérêts wallons.

Le Congrès administratif fédéral aura lieu le samedi 15 décembre à 14h00 à Hermalle. C'est là que l'on procédera au renouvellement du Comité fédéral (20 membres).

Nous sommes GATTés!

Le GATT, une atteinte à la démocratie? C'est la conviction de Susan George, responsable du Transnationale Institute, invitée

en marge de l'Urugua Round à la tribune de l'opération Gattastrophe : un espace d'expression pour les organisations non gouvernementales et la société civile.

«J'ai été contrainte de m'intéresser au GATT, reconnaît Susan George, à force de constater que toutes ces institutions internationales convergent vers le même objectif : attribuer un pouvoir croissant à de petites minorités puissantes». Pour Mme George; le fonctionnement du GATT est en lui-même en totale rupture avec les principes élémentaires de la démocratie : «Comment un pays comme le Zimbabwe pourrait-il participer aux travaux du GATT sur pied d'égalité avec les Etats-Unis, par exemple? Le premier a eu un seul délégué pour couvrir les 15 secteurs de débats techniques et étudier la quelque 1500 propositions. Les USA et la Communauté Européenne, eux, peuvent compter sur des délégations d'experts autrement fournies».

Mais il y a pire encore aux yeux de la spécialiste des questions de développement : les représentants des grands Etats dans ces négociations sont souvent issus du monde des grandes entreprises multinationales. «C'est donc une erreur de croire que les gouvernements interviennent pour beaucoup dans ces débats».

Comment ne pas craindre, alors, que toutes les normes, de salaires, de protection de l'environnement, de conditions de travail, de santé... soient peu à peu réduites à leur plus simple expression, alors qu'il a fallu tant d'années pour les obtenir? Voilà pourquoi Susan Georges conclut mi-amère, mi-ironique, que «nous sommes GATTés!»

Travail intérimaire
Position commune
FGTB-CSC

La Commission de Travail temporaire du Conseil National du Travail a abouti à un projet d'accord concernant le travail intérimaire pour 1991 et 1992. Cet accord doit maintenant être ratifié par l'assemblée plénière du Conseil National du Travail du mardi 18 décembre 1990.

Dans la presse, l'impression a été créée que l'amélioration du statut était liée à un assouplissement ou une libéralisation du recours au travail intérimaire. Cette façon de présenter les choses ne correspond en rien à la réalité.

L'accord en question vise principalement, outre une amélioration du statut social du travailleur intérimaire, de permettre de voir plus clair dans le marché du travail et de mieux contrôler celui-ci.

A l'avenir, le secteur intérimaire devra transmettre l'information de façon coordonnée pour ce qui concerne le recours au travail intérimaire pour cause de surcroît extraordinaire de travail dans les P.M.E. où il n'existe pas de délégation syndicale.

Si une telle entreprise opte pour la nouvelle procédure temporaire, le bureau d'intérimaires est tenu d'informer dans les délais, le Fonds Social d'Intérimaires du fait du recours au travail intérimaire.

L'information centralisée de la sorte doit être communiquée aux organisations des travailleurs.

On est également arrivé à des accords précis afin de réprimer les abus. Les organisations des travailleurs peuvent intervenir seules ou avec l'organisation patronale.

Si l'utilisateur ne communique pas les informations nécessaires, il est tenu de respecter la procédure existante depuis 1981.

En cas de recours au travail intérimaire pour cause de surcroît extraordinaire de travail dans des entreprises comptant une délégation syndicale, le droit de co-décision existant reste maintenu.

Il faut encore noter qu'en ce qui concerne le remplacement d'un travailleur dont le contrat de travail est suspendu ou terminé ainsi qu'en matière de travail exceptionnel, les procédures et modalités actuelles sont maintenues.

L'amélioration du statut du travailleur intérimaire constitue un important pas en avant vers la réalisation d'un traitement sur pied d'égalité des travailleurs intérimaires et ceux des utilisateurs sur le plan des conditions salariales et de travail.

INDICE DE NOVEMBRE: 146,39 points
EVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

	(Base 74-75 = 100)				(Base 81 = 100)					
	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
Janvier	148,34	160,59	174,05	120,76	126,85	131,27	132,43	133,68	136,88	141,80
Février	149,66	160,97	175,02	121,67	128,16	131,37	132,69	134,06	137,49	142,14
Mars	150,82	161,25	175,65	122,18	129,19	131,17	132,83	134,11	137,81	142,49
Avril	150,54	163,22	176,21	122,99	129,70	131,58	133,44	134,71	138,74	143,14
Mai	150,43	164,68	177,13	123,26	129,83	131,28	133,50	134,84	138,87	143,18
Juin	151,26	166,16	178,28	123,60	129,85	131,45	133,61	135,07	139,13	143,27
Juillet	153,72	166,37	179,99	124,27	130,56	131,44	134,12	135,48	139,58	143,78
Août	154,46	168,39	181,70	124,76	130,56	131,56	134,54	135,77	140,05	144,61
Septembre	155,90	170,48	182,97	125,13	130,83	132,02	134,30	135,92	140,74	145,93
Octobre	156,50	171,87	183,00	125,71	130,76	131,87	134,16	135,96	140,91	146,92
Novembre	158,06	172,06	183,92	125,76	131,07	131,77	133,75	135,87	140,73	146,39
Décembre	159,07	171,95	184,26	126,04	131,11	131,88	133,79	135,86	141,28	

Le 1^{er} janvier 84, un nouvel index, basé sur 1981 = 100 est entré en vigueur. Pour obtenir le chiffre de l'ancien index, basé sur 74-75 = 100, il faut multiplier le nouvel index par 1,5401.

Ce qui donne pour novembre 146,39 x 1,5401 = 225,46. Pour ramener l'indice 1974-75 = 100 à l'indice 1971 = 100 il faut multiplier l'indice 1974-75 par 1,36999. Pour ramener l'indice 1971 = 100 à l'indice 1966 = 100, il faut multiplier l'indice 1971 par 1,1889. Pour obtenir un indice de base 1953 = 100, il faut multiplier l'indice 1966 par 1,2992. Indice «lissé» (moyennes des 4 derniers mois) 145,96 (base 1981 = 100). Rappelons que, les allocations sociales de novembre sont indexées de 2%.

Chômage
en novembre

Le ministère de l'Emploi et du Travail annonce qu'à fin novembre 90, 345.823 chômeurs complets indemnisés inscrits comme demandeurs d'emploi ont été recensés.

Ce total comptait 137.323 hommes et 208.500 femmes. Par rapport au mois précédent, on observe une augmentation de 1.321 unités.

Le nombre de chômeurs complets indemnisés de moins de 25 ans s'élève à 69.299 unités, soit une diminution de 563 jeunes chômeurs par rapport à fin octobre 1990.

A un an de distance

En novembre 89, le nombre de chômeurs complets indemnisés était de 347.191 unités, dont 70.926 chômeurs de moins de 25, ce qui représente une diminution en un an de 1.368 chômeurs complets indemnisés et de 1.627 chômeurs de moins de 25 ans.

Si l'on ajoute aux chômeurs complets indemnisés la catégorie des chômeurs

âgés «non demandeurs d'emplois», le total atteint, à fin novembre 90, 418.451 unités, contre 420.668 un an plus tôt, soit une baisse de 0,5 %.

Par rapport à novembre 90, le ministère constate que les baisses de chômage les plus importantes se répartissent comme suit :

- Région flamande : dans la construction (- 1.414) et dans le vêtement (- 1.216);
- Région wallonne : dans la construction (890) et dans les fabrications métalliques (- 540);
- Région bruxelloise : dans la construction (- 291).

Fin novembre 90, le taux de chômeurs était de 10,1 %, Chômage en novembre 1990

	Région flamande	Région wallonne	Région bruxell.	Pays
Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE)				
Hommes	52 896	65 028	19 399	137 323
Femmes	96 984	90 118	21 398	208 500
Total	149 880	155 146	40 797	345 823
CCI de moins de 25 ans				
Hommes	9 183	13 949	2 641	25 773
Femmes	17 693	22 596	3 237	43 526
Total	26 876	36 545	5 878	69 299
CCI âgés non-demandeurs d'emploi				
Hommes	30 681	13 093	4 066	47 840
Femmes	15 956	6 916	1 916	24 788
Total	46 637	20 009	5 982	72 628
Taux de chômage				
Demandeurs d'emploi inoccupés par rapport à la population active au 30 juin 1988:				
Hommes		6,9%		
Femmes		14,6%		
Total		10,1%		

POUR TUER

1 RAT - 10 RATS
100 RATS - 1.000 RATS

Radicalement - Sans douleur
Plus de problèmes
FACILITE - SECURITE
DE 1 RATS SPECTACULAIRES

Sont attestés dans le monde entier par des milliers de références grâce au procédé de l'anticoagulant.

TOXA mélange prêt à l'emploi
A l'intérieur des locaux et ce malgré les divers aliments à leur portée, les rats et les souris se précipitent avec voracité sur cette préparation raticide-souricide qui les tue lentement mais sûrement sans éveiller leur méfiance. En vente en pharmacies, drogueries, graineteries et revendeurs.

TOXA EXTERIEUR
coussins hermétiques
imperméables et flottants

Jetés dans les champs, le long des berges, dans les égouts, sur les dépôts d'immondices, etc. Ces petits coussins attractifs sont enlevés prestement par les rongeurs qui vont les éviscérer dans leur nid pour en extraire la préparation attractive qui sera fatale à toute la nichée. C'est le procédé radical, propre, sûr et économique. Ni perte, ni altération du produit en cas d'intempéries ou de passage dans l'eau. En vente en pharmacies, drogueries, graineteries et revendeurs.

Renseignements
Documentation
Ets BILLEN

25, rue de Statte - 1180 BRUXELLES
Tél. 02 / 376.79.20

SOCIAL

Convention ouvrière dans le secteur du Métal L'enjeu salarial

Gare aux dérapages salariaux : c'est notre Premier ministre, Wilfried Martens, qui part en croisade. Il n'arrête pas de mettre en garde les interlocuteurs sociaux, prenant soin de rappeler leurs engagements pour les conventions sectorielles : modération et préservation de la compétitivité.

Projet d'accord en Fabrications Métalliques

Les propositions, soutenues par le Président de la Commission, valent uniquement pour l'année 1991. Elles portent sur les salaires, la prépension et concrétisent plusieurs mesures de l'accord interprofessionnel.

Salaires. Les augmentations salariales se feront uniquement sous forme de primes brutes, sur lesquelles s'appliqueront toutefois une retenue ONSS et un précompte professionnel. Une première prime de 12.500frs sera accordée le premier janvier 1991 et une seconde de 5000frs le premier juin. La par-

tie récurrente de ces primes (à intégrer dans les salaires) sera discutée à partir du 1.10.1991. Effet de la nouvelle donne? Ce n'est plus en fonction des bénéfices engrangés, mais bien de menaces prévisionnelles (guerre dans le Golfe, montée de l'inflation...) que le patronat et le gouvernement tiennent à resserrer les boulons.

Prépension. Toutes les CCT concernant la prépension, au niveau national, provincial et de l'entreprise, seront prolongées en 1991, dans les limites des possibilités légales. En pratique, cela signifie la prolongation des conventions de prépensions à partir de 55 ans.

Prolongement de l'accord interprofessionnel. Le salaire minimum mensuel sera augmenté de 500frs au 1.1.1991. Cette augmentation se traduit par 237frs/heure, sur base d'un salaire minimum de 39.042frs (régime de 38h/semaine).

En cas de chômage partiel, l'adaptation du calcul du pécule de vacances, dans le cadre de l'amélioration du statut ouvrier, se concrétisera, au ni-

veau du secteur, par une augmentation de 20% du complément chômage, octroyé par le Fonds de l'Emploi.

Quant à la formation, les 0,18% seront portés à 0,25%, toujours en application de l'accord interprofessionnel. Dans le cadre de l'accord national, on ne prévoit pas de prolongement automatique des 0,32% versés dans le Fonds pour l'emploi et la formation. La prolongation des accords devrait être discutée au niveau régional.

Paix sociale. Sur la durée de la convention, seront exclues les revendications à d'autres niveaux. Et les sanctions éventuelles, pour fait de grève, interruptions de travail ou tout autre type d'actions, seront examinées, après la fin des conflits, par les négociateurs nationaux.

Salaires : une proposition liégeoise originale

Le projet national prévoit des exceptions, valables uniquement pour le volet salarial.

Ainsi, ne sont pas concernées, les entreprises en difficulté ou encore les entreprises qui ont déjà conclu des accord conventionnels.

Il y a une troisième exception : les régions qui ont un "handicap concurrentiel". Et la province de Liège est considérée comme telle.

Misant sur cette situation particulière, les fédérations régionales des Métallurgistes FGFB et de Fabrimétal se sont concertées sur une proposition salariale destinée à satisfaire chacune des parties.

La proposition syndicale, approuvée par l'assemblée des délégués des Fabrications métalliques, porte sur une augmentation salariale de 4frs bruts (en sus de l'indexation), au premier janvier 1991 et l'obtention d'une prime de 6000frs nets au premier octobre '91. Toutefois, cette prime ne ferait pas l'objet de retenue ONSS, ni de précompte professionnel. Avantage qui devrait être apprécié par Fabrimétal.

Cette proposition offre également plusieurs avantages aux ouvriers du secteur. Une

partie de l'augmentation salariale (les 34frs bruts) est immédiatement intégrée dans les salaires et la prime est en net. C'est un plus salarial en rapport avec les propositions nationales. De plus, la Fédération des Métallurgistes FGFB a marqué sa volonté d'imposer ces propositions à toutes les entreprises du secteur, grandes ou petites, en difficultés ou en bonne santé. Les exceptions éventuelles, a souligné Carol Gluza, devraient être soumises à la discussion de la Commission paritaire régionale et sur base d'éléments convaincants pour les deux parties. A ce stade, nous n'en voyons point.

Cette proposition doit encore être finalisée avec l'organisation patronale régionale.

Le comité national de la CMB, qui s'est réuni vendredi dernier, a estimé les propositions salariales trop faibles. Les négociations avec Fabrimétal continuent. L'absence d'accord national compromettrait toute discussion au niveau régional.

D.H.

Grève de 24 heures au Centre informatique Et tout Cockerill-Sambre à l'arrêt

Le lundi 3 décembre, les 27 appointés du centre informatique de Cockerill-Sambre, à Villers-le-Bouillet, se sont mis en grève pour exiger l'embauche à titre définitif de trois des leurs, dont le contrat à durée déterminée était, une fois de plus, prolongé seulement jusqu'au 30 avril 1991.

A C-S, plus d'une centaine d'appointés sur les quelque 1700 que compte l'entreprise à Liège sont engagés dans des contrats temporaires, renouvelés tous les trois ou six mois.

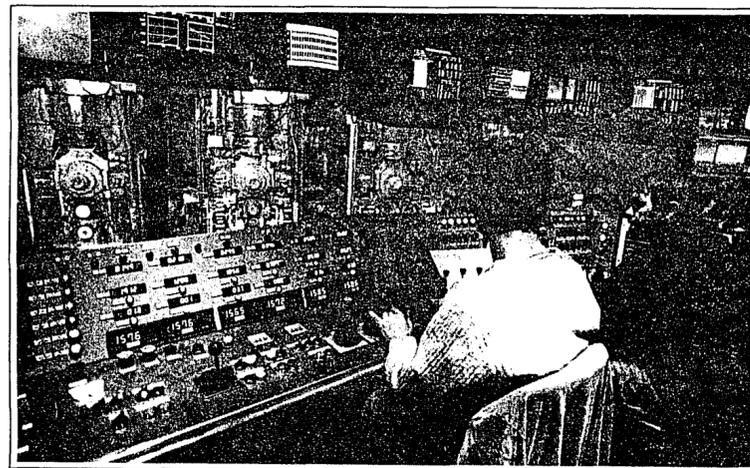
C'est pour tenter de remédier à cette situation que les organisations syndicales appointées avaient sollicité, à plusieurs reprises, une rencontre avec la direction. Rencontre qui se tint finalement lundi et qui devait déboucher sur une solution partielle : sur les 103 contrats à durée déterminée, 33 se voyaient transformés en contrats définitifs, 24 n'étaient pas renouvelés et 46 se voyaient prolongés jusqu'au 30 mars. Parmi ceux-ci, se trouvaient donc trois appointés du centre informatique. Exaspéré par une situation qui ne fait que perdurer, le personnel a démarré la grève sur-le-champ, en fermant les ordinateurs. Comme Villers

commande toutes les opérations du groupe, comptabilité, commandes, stocks, livraisons, programmation de la production, etc., il fallait s'attendre à une paralysie progressive des activités.

De commun accord avec leurs délégations, les appointés de Villers décidaient, 24 heures plus tard, de suspendre leur mouvement. N'empêche. La direction décrétait l'arrêt de l'ensemble des installations à Liège et Charleroi. Notons que l'offre de conciliation syndicale avait été formulée, avant que l'outil ne soit mis en veilleuse, notamment les hauts-fourneaux.

Dès lors, on peut se poser quelques questions sur les intentions de la direction.

Comme chaque année, à la faveur des fêtes de Saint-Eloi, plusieurs installations sont arrêtées pour une période d'entretien. Heureuse coïncidence qui permettait à la direction de mettre cet arrêt sur le compte de la "grève sauvage" des informaticiens! Il y aurait aussi la perspective d'un chômage économique, Cockerill frisant la surproduction, avec, qui sait, des compressions éventuelles de personnel. Et puis, il y a les



négociations en cours sur la prochaine programmation sociale, tant pour les appointés que les ouvriers. Alors, une manière, pour la direction, d'exploiter la situation de grève sans préavis pour prendre la mesure des rapports de forces. Ce ne serait pas non plus le moment pour C-S de se passer d'une main-d'œuvre "souple" en prévision d'un retournement partiel de la conjoncture. Enfin, la direction de C-S ne peut admettre des mouvements de grève

"sauvage", surtout quand ils aboutissent à paralyser l'ensemble des activités de l'entreprise.

Un accord qui serre les boulons

Une journée entière de négociation, jeudi dernier, s'est soldée par un protocole d'accord concrétisant pratiquement la position patronale : on se verra pour les contrats tempo-

raires, "étant entendu qu'en fonction de circonstances économiques très défavorables et des perspectives d'excédents d'effectifs, la quasi totalité des décisions antérieures est maintenue". De plus, les délégations syndicales SETCa et CNE s'engagent à ne provoquer ni cautionner aucun arrêt de travail relatif à ce problème et aux décisions qui découleront de l'examen.

D.H.

DOSSIER

Trentième anniversaire de la grande grève 60-61 La FGFB wallonne en fait l'événement

Du 14 décembre au 1^{er} février, Liège, Charleroi, Mons... capteront les ondes longues du « choc » de l'hiver 60-61

«Nos manifestations de commémoration ne seront pas des rendez-vous d'anciens combattants», souligne Urbain Destrée, Président de la FGFB wallonne. La prise de conscience de l'ampleur du déclin économique de la Wallonie; le choc d'une loi inique, soudant, dans la même loi, l'ensemble des travailleurs du public et du privé; l'appel retentissant d'André Renard pour le fédéralisme et les réformes de structures (deux objectifs intimement liés), ces leviers de la «grève du siècle» ont nourri, depuis une trentaine d'années, les débats, les actions, les tensions et les réalisations portées par l'interrégionale wallonne de la FGFB.

«N'est-ce pas la FGFB wallonne qui, avec l'appui de plusieurs secteurs en Flandre, a impulsé les mobilisations contre Martens-Gol», poursuit Urbain Destrée. «Et qu'aurait été la Wallonie, enchaîne Jacques Fostier, si la FGFB wallonne ne s'était pas battue depuis tant d'années pour le fédéralisme et le renouveau du tissu industriel?»

Il appartenait donc à la FGFB wallonne de tirer les leçons et donner sa pleine actualité à ce trentième anniversaire.

Le calendrier des fêtes

La grande grève avait été précédée d'une opération-vérité, menée conjointement par le syndicat socialiste et le PSB. Les deux congrès extraordinaires de

la FGFB, de 1954 et 56, en avaient tracé les grands axes.

«Les manifestations du trentième anniversaire se nourriront également des quatre colloques organisés, le printemps dernier, par la FGFB wallonne, souligne Urbain Destrée, ainsi que de notre congrès d'octobre sur le thème "réussir la Wallonie"». «N'oublions pas, ajoute Jacques Fostier, le congrès des socialistes wallons, en février '91».

Seraing, le 14 décembre prochain. Les manifestations de commémoration démarrent, le 14 décembre prochain, à 14 heures, par une réunion devant la tombe d'André Renard, suivie de la projection d'un montage audio-visuel inédit sur la grève de l'hiver 60-61, à 15 heures au Centre Culturel Communal de Seraing.

Une date déterminante. C'est en effet le 14 décembre 1960 que les Régionales wallonnes de la FGFB lancèrent les premières grandes manifestations à travers toute la Wallonie. A Liège, plus de 50.000 personnes se rassemblèrent place Saint-Lambert.

Colloque international. Les 25 et 26 janvier '91, se tiendra à Pont-à-Lesse un colloque international sur le thème "Actualité de 60-61".

Exposition itinérante. Une exposition qui rappellera l'actualité de la grande grève et tout particulièrement la longue marche vers le fédéralisme.

Du 15 décembre au 21 décembre, on pourra la voir au



50.000 personnes place St-Lambert le 14 décembre 1960

Centre Culturel de Seraing (du mardi au vendredi, de 13h à 18h et le samedi, de 9h à 13h). Du 26 décembre au 11 janvier 1991, elle sera accessible à la FGFB de Liège (du lundi au vendredi, de 9h à 17h).

Nous avons déjà signalé la projection d'un montage audio-visuel inédit au Centre Culturel de Seraing.

Et on peut se réjouir de l'initiative du Cinéma Le Parc qui va programmer pas moins de cinq films exceptionnels, du 20 au 30 janvier 1991. Il s'agit de "Rendez-

vous des quais" de P. Carpita. La projection se fera, le 20 janvier 1991 à 20h30, en présence du réalisateur.

Il n'y a pas encore de dates précises pour les quatre autres films : "Le sel de la terre", "Les rains de la colère", "Le voleur de bicyclette", "Rocco et ses frères".

Dans le cadre de la décentralisation des manifestations commémoratives, la ville de Mons projetera également deux films : "Rendez-vous des quais",

ainsi que le montage audio-visuel inédit sur la grève, de P. Meyer, séance qui se déroulera en présence des réalisateurs.

C'est Charleroi qui aura l'honneur de clôturer les manifestations du trentième anniversaire. N'est-ce pas la concrétisation de "l'unité retrouvée", unité dans le grand combat social de 60-61, unité, au-delà des particularismes actuels, pour "réussir la Wallonie". Alors, place à la fête, le 1^{er} février, au Centre Laburton à Marcinelle!

Denis Horman

Du social au politique

Au départ, la grève a cependant un objectif social. Elle éclate à la suite de l'opposition à un projet de loi qui devait venir en discussion publique au parlement le 20 décembre 1960. Ce projet contenait, entre autres, sur le plan de fiscalité et de la sécurité sociale, des mesures «d'assainissement» que les travailleurs rejetaient tant en Flandre qu'à Bruxelles et en Wallonie. Et pourtant, après quelques jours, la question politique nationale sera au centre du conflit : l'explosion populaire de la revendication de l'autonomie wallonne. Après la grève, s'accordent à déclarer maints commentateurs, «la Belgique ne sera jamais plus comme avant».

Le contenu populaire du fédéralisme

La revendication du fédéralisme n'est pas née, en fait, de la seule volonté du dirigeant syndical wallon, André Renard, qui, d'ailleurs, contrairement à une opinion largement répandue, ne voulait pas d'une grève générale en décembre mais qui en fut, incontestablement, le leader le plus écouté. Elle résulte d'une lente maturation de la conscience wallonne dont on

a connu, notamment lors de l'affaire royale en 1950, d'autres étapes spectaculaires. Mais ce processus va s'accélérer à la suite de la crise structurelle d'industrialisation qui frappe la région wallonne de plein fouet et qui culmine, dans les années 50, avec la lutte, légitime d'ailleurs, de la nation flamande pour son autonomie culturelle. L'opposition au pouvoir politique atteindra à l'époque un niveau de violence dont la Wallonie «socialiste» n'a cependant pas le monopole, la guerre scolaire - qui, surtout en Flandre, mobilisa une grande partie de la population - offrant, notamment en 1955, un spectacle mémorable.

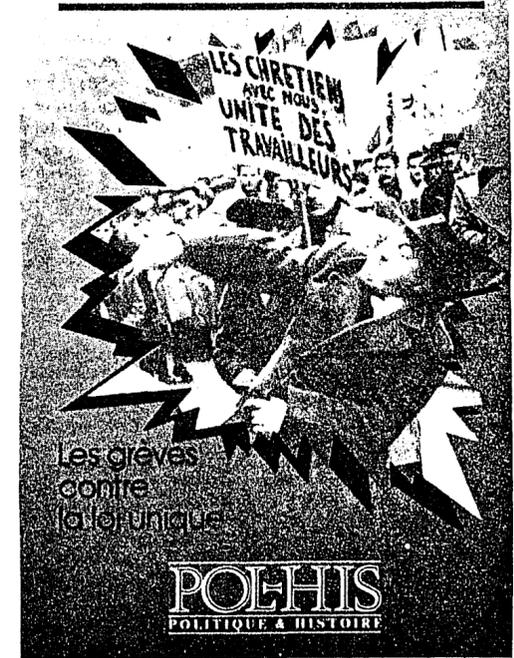
Il est important aussi de souligner qu'au moment où ils lancent la revendication du fédéralisme ceux qui ont pris la conduite de la grève en Wallonie y voient non un objectif en soi mais un moyen de promouvoir les réformes de structure économiques nécessaires, selon eux, pour assurer la reconversion de l'économie wallonne. Ces réformes de structure avaient d'ailleurs fait l'objet de débats importants lors de deux congrès extraordinaires de la FGFB, davantage

liée au Parti socialiste belge (PSB), s'était abstenue de toute prise de position politique pendant les quatre années 1954-1958 de gouvernement PSB-Parti libéral (PL). Au cours de luttes sociales précédentes, des travailleurs en Wallonie - c'est le cas notamment lors des grèves de mineurs du Borinage en 1959 - avaient spontanément revendiqué de telles réformes économiques. Il est donc normal que, pendant la grève de l'hiver 60, les dirigeants syndicaux wallons aient repris cet objectif après quelques jours et y aient lié celui du fédéralisme.

Certains ont prétendu que le gouvernement «travailliste» PSC-PSB issu des élections de mars 1961 avait, finalement, appliqué la loi dont le projet avait été tellement contesté. Il nous paraît, dès lors, opportun de faire l'inventaire des mesures qui ont été prises à l'époque. Ce qui importe davantage cependant, c'est d'observer si le fédéralisme mis en place progressivement est bien resté le moyen de réaliser les réformes de structure économiques qu'il était pour ses promoteurs. Une bonne raison de lire le livre de Jean Neuville et Jacques Jerna : *Le choc de l'hiver 60-61*. Pol.-His. (Politique et Histoire).

JEAN NEUVILLE - JACQUES YERNA

LE CHOC DE L'HIVER '60-'61



Le choc de l'hiver 60-61

35 jours qui ont changé la Belgique

Toute spontanée qu'elle fut, l'explosion de 1960-61 était annoncée par une longue tradition d'action directe

Il y a trente ans, la Belgique politique et industrielle était ébranlée par une grève qui fit descendre dans la rue un demi million de travailleurs, paralysa l'économie du pays pendant cinq semaines et coûta au système capitaliste plus ou moins neuf milliards de l'époque. Pourquoi en repartir aujourd'hui alors qu'on sait que la seule évocation des événements de la fin de 1960 et du début de 1961 soulève encore aujourd'hui les passions, fierté chez ceux qui participèrent au mouvement, hostilité chez les adversaires, désapprobation peureuse ou complice chez les timorés ?

Il faut en repartir malgré tout parce que c'est un anniversaire marquant et qu'on en célèbre bien d'autres, en cette année ! Pour quelles obscures raisons de conformisme, devrait-on rejeter la mémoire d'un mouvement social de grande envergure et sans précédent ? C'était la première fois, en effet, qu'une grève interprofessionnelle s'éternisait durant les semaines généralement les plus dures de l'hiver. L'opinion européenne ne se trompa pas sur cette importance. Les grands journaux et les agences de presse internationales dépêchèrent des envoyés spéciaux sur place, présentant ce dans les vieux bassins industriels de Wallonie, naissait un mouvement archétype qui allait connaître des rééditions ailleurs. Ce fut en effet en écho à la grève de 60-61 qu'on connut les réactions des travailleurs de Lorraine, des mineurs de Grande-Bretagne et du Nord de la France, des ouvriers des chantiers navals de Saint-Nazaire et de tant d'autres frappés dans leur emploi par une société dont les mutations.

Comme une répétition générale

La grève de 1950 peut apparaître à bien des égards, comme une répétition générale avec celle de 60-61. Elle fut totale, à la limite de l'insurrection avec sa marche sur Bruxelles, ses abandons de l'outil, ses échauffourées, ses morts, ses sabotages et ses menaces d'autonomie wallonne. Elle fut toutefois de courte durée. Commencée le 23 juillet, le lendemain même du retour du roi, elle se terminait le 1^{er} août par l'effacement royal. Celui-ci avait eu l'effet d'un fusible. En sautant, il avait arrêté le mouvement. Le programme social était resté en l'air. L'accord de paix prévoyait bien la réunion d'une conférence économique et sociale, mais son ordre du jour fut limité à des problèmes immédiats. L'oubli de la Charte du Travail qui détaillait minutieusement des mesures qu'on aurait pu grouper sous le titre de réformes de structure, venait

allonger la série des déceptions de l'après-guerre. De même, les fédéralistes wallons, auxquels le mouvement syndical liégeois s'était rallié, perdaient avec la solution à la question royale, et pour longtemps, une occasion de populariser leurs thèses. Le pouvoir politique tombé entre les mains exclusives des sociaux-chrétiens unitaires et conservateurs ouvrait une période réactionnaire au plan social, assistait sans trouble au début manifeste du déclin industriel de la Wallonie et, pour perpétuer la division au sein des forces ouvrières, que la fin de la question royale risquait de ressouder, mettait en œuvre toutes les conditions d'une nouvelle guerre scolaire.

Le pavé dans la mare

Peu soutenu par la gauche traditionnelle, vilipendé par la droite, André Renard se convainquit de la nécessité de donner au programme qu'il défendait et dans «Pour la Révolution Constructive», et dans la Charte du Travail, non seulement la légitimité d'une organisation constituée, mais aussi la caution de spécialistes intellectuels au-dessus de tout soupçon. Il mit sur pied des équipes qui rédigèrent deux rapports, objets de deux congrès extraordinaires de la F.G.T.B., «Situation économique et perspectives d'avenir» en 1954 et «Holdings et démocratie économique» en 1956. Il en découlait des orientations précises, qui n'étaient peut-être pas neuves pour les habitués de la bataille syndicale depuis la fin de la guerre, mais qui trouvaient dans deux ouvrages scientifiques une justification désormais irréfutable et donnaient aux désappointés d'hier une nouvelle raison d'espérer.

Le gouvernement social-chrétien homogène avait fait place à une coalition dite de gauche. Présidée par Achille Van Acker, elle avait démarré au printemps de 1954 dans un grand prestige entretenu par deux mesures immédiates : la réduction de la durée du service militaire alors porté de vingt-quatre à dix-huit mois et le relèvement substantiel des pensions. Mais la question scolaire préoccupait les ministres socialistes plus que les affaires économiques abandonnées à leurs partenaires libéraux. Au demeurant, même au PSB, tous n'étaient pas convaincus de l'opportunité de réformes de structures. Antoine Spinoy, ministre (socialiste) de la Défense nationale, s'était écrié, au lendemain des congrès de la F.G.T.B. : «C'est de la foutaise !» Si le président du P.S.B., Max Buset, prophétisait que le gouvernement des gauches déte- nait le pouvoir pour cent ans et

qu'Achille succéderait à Achille, il se gardait bien de mettre dans la plate-forme électorale du parti les points du programme de la F.G.T.B. : plein emploi, meilleure répartition du revenu national, nationalisation de l'énergie, planification de l'économie, contrôle des holdings, service national de santé.

Une suite de plans sans suite

Les élections législatives du 1^{er} juin 1958 furent une déception pour la coalition gouvernementale. Elles révélèrent en effet un succès pour les sociaux-chrétiens qui emportaient la majorité absolue au Sénat et la majorité de deux sièges à la Chambre. On doit à la vérité de rappeler que les socialistes avaient à peine perdu de leur nombre, mais ils n'étaient plus indispensables à une coalition gouvernementale. Quand, le 19 octobre 1958, l'Exposition de Bruxelles ferma ses portes, M. Gaston Eyskens avait remplacé Achille Van Acker comme Premier ministre à la tête d'un gouvernement libéral-social-chrétien, son premier soin fut de mettre un terme à la guerre scolaire pour la signature d'un Pacte, auquel tous les partis traditionnels apportèrent leur appui généralement loyal.

On pouvait donc croire que M. Eyskens avait désormais les mains libres pour que «ça change» vraiment. Les Belges, qui n'avaient vu le monde qu'à travers le prisme déformant et exagérément coloré de l'Expo, découvraient avec étonnement la montée irrésistible de deux peuples colonisés à travers la révolte de l'Algérie, le coup d'Etat de l'Irak, l'indépendance de la Guinée ou la victoire triomphale de Castro, à Cuba. A peine le temps de se rendre compte des événements que l'avertissement sonnait pour la Belgique, puissance coloniale presque sans le savoir, puisque l'immense majorité de sa population ne s'était guère soucée jusqu'alors de ses responsabilités en Afrique.

Dès janvier 1959, des troubles éclatèrent dans le bas Congo. La répression fut brutale. On ne connaît jamais le nombre des arrestations, ni des morts, mais les renseignements officiels révélaient une situation si grave que le 13 janvier, le roi, plus attentif, comme ses prédécesseurs, à l'héritage colonial qu'à la situation sociale du pays, adressa d'urgence un message à la Nation, tandis que le gouvernement faisait une déclaration à la Chambre.

L'affaire congolaise servit d'aïoli à un gouvernement, tombé dans les ornières habi-

tuelles du pouvoir aussitôt mis en place. L'année 1959, après quelques mois seulement de gouvernement sous la houlette de M. Eyskens, s'ouvrait sur la perspective d'impôts nouveaux, d'augmentation des tarifs sociaux dans les chemins de fer, de hausses des honoraires des médecins ainsi que de détaxations en faveur des holdings et de subventions dégressives pour les charbonnages, sans préoccupation de reclassement des mineurs, touchés par les fermetures des puits réputés non rentables. Le défaut de formes de structure, qui auraient dû transformer et relancer l'économie, faisait apparaître des problèmes insolubles que le gouvernement conservateur n'entendait aborder que par le biais d'une intolérable régression sociale, prélude à une détestable injustice fiscale.

Pour des objectifs plus larges

Il n'était donc pas étonnant de constater le retentissement de la grève du Borinage auprès de la population de toute la Wallonie. Dans le même temps, paraissait le budget des Travaux publics pour 1959. On y remarquait une réduction des dépenses pour la construction d'habitations sociales, des crédits très maigres pour l'infrastructure wallonne, mais une priorité pour l'achèvement de la petite ceinture de la capitale. Ainsi, se déclarait nettement le caractère antisocial, antiwallon et centralisateur de ce gouvernement des droits chrétienne et libérale.

Le feu aux poudres

Ce fut dans ce contexte qu'une grève éclata dans le Borinage. Certes, la survie des mines boraines était posée depuis 1952 et beaucoup de charbonnages n'avaient maintenu leurs activités que grâce à des fonds de péréquation, prévus dans le traité de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Ce système arrivait cependant à sa fin sans que le régime capitaliste, qui avait fait sa fortune sur les sites charbonniers, eût prévu les activités de remplacement pour maintenir toute une région en vie.

Aussi, quand le gouvernement annonça son intention de réduire à son tour les subventions complémentaires de l'Etat, ce fut tout le Borinage (travailleurs, artisans et commerçants), qui s'enflamme. Malgré des renforts de gendarmerie déversés sur les «pères» des charbonnages, sur les places publiques et sur les grands axes routiers, des barricades s'improvisèrent et le 16 février, à Quaregnon, de la masse noire de milliers de manifestants, venus entendre André Renard, s'éleva déjà le cri de «Eyskens au poteau!». A la tribune, le drapeau noir du deuil d'un bassin industriel accompagnait déjà le drapeau wallon.

C'était, en effet, toute la Wallonie qui, à la vue de la colère du Borinage, entraînait brutalement en contact avec les désolantes réalités de sa décadence économique. Personne ne pouvait plus nier le problème charbonnier, ni la nécessité rationnalisation du secteur. Le congrès économique de la F.G.T.B. les avait clairement mis en lumière en 1954, tandis qu'en 1956, la catastrophe de Marcinelle avait montré douloureusement, mais brillamment, les carences graves des patrons charbonniers en particulier et du système capitaliste en général. A ceux qui, à l'époque,

avaient voulu rappeler l'urgence d'une nationalisation de l'énergie, il avait été sentencieusement recommandé de «ne pas battre tambour sur des cercueils» et l'on en était revenu au train-train des gaspillages habituels. Quelques mois plus tard, cependant, en 1957, le ministre des Affaires économiques avait publié un plan des besoins énergétiques et préconisé l'ouverture des réserves de Campine à l'exploitation, une mesure qui sonnait définitivement le glas des bassins charbonniers de Wallonie.

sur le terrain, les réalités qui les justifiaient. On trouvait également une fermeté de ton qui annonçait l'exaspération du mouvement de 60-61. M. Eyskens ne s'y trompa sans doute pas. Dès le lendemain, il fit connaître à une conférence économique convoquée à la hâte, un plan le premier avant tant d'autres moyennant quoi, la grève devrait prendre fin.

Ce plan était un décalque intelligent de ce que le mouvement syndical professait depuis des lustres. Aussi, quand on demanda à André Renard s'il était d'accord avec le Premier ministre, il répondit : «Mais c'est le gouvernement qui est relativement d'accord avec nous!»

Le plan gouvernemental prévoyait, en effet, un budget cyclique, l'assainissement des secteurs déficitaires, comme la distribution ou l'agriculture, la relance des dépenses globales avec une augmentation des allocations pour alimenter le marché intérieur et avec un budget extraordinaire de vingt-cinq milliards, dont neuf pour des travaux publics, destinés à occuper une main-d'œuvre engagée sur place, l'encouragement des investissements par des incitations fiscales, la création d'une société publique des participations, la mise sur pied d'un organisme de programmation de l'économie et des investissements, l'équipement d'une dizaine de zonings, la création d'un office national du charbon, la reconnaissance du principe du reclassement au fur et à mesure des licenciements.

Qui aurait pu croire que ce n'était là qu'une pirouette sans lendemain pour sortir le gouvernement d'un mauvais pas ? André Renard dit : «Nous avons obtenu le maximum qu'on pouvait arracher en négociant.» Les Borains, heureux de leur apparente victoire, mirent fin à leur grève, mais en août ils faisaient leurs comptes. Le budget cyclique n'était qu'un truc de M. Van Houtte, ministre des Finances, pour reporter le déficit budgétaire sur l'avenir. M. Motz, président du Parti libéral, s'opposa à la création d'une société nationale des investissements au capital pourtant modeste d'un milliard. Il y avait en effet des tiraillements au sein de la majorité : dans la semaine du 3 au 11 octobre 1959, on ne compta pas moins de cinq réunions du Conseil de Cabinet pour finalement annoncer une réduction de 10% de la taxe professionnelle pour les rémunérations en dessous de 72.000 francs. Le Bureau de Programmation en projet n'était qu'une caricature. Le reclassement des licenciés pour fermeture faisait faillite : dans le Borinage, une usine à Nimy avait offert 40 emplois alors que 200 mineurs étaient à placer. Jamais plus, les travailleurs ne pourraient faire confiance à M. Eyskens!

L'illusion

On trouvait là les thèmes revendicatifs qui, venus de «Pour la Révolution Constructive» de 1944, à travers la Charte du Travail de 1949 et les rapports des congrès F.G.T.B. de 1954 et 1956, rencontraient maintenant,



La fin d'un rêve

Au début de 1959, c'était la récession, mais à la fin de la même année on apercevait des signes de reprise. La situation de l'emploi était cependant loin de donner satisfaction. Le gouvernement répétait qu'il préparait la relance de l'économie régionale, mais avec un gouvernement composé de dix ministres flamands aux postes-clés, pour quatre Wallons et quatre Bruxellois, on craignait avec raison que la reprise ne profitât qu'à la Flandre.

Toutes les inquiétudes d'un avenir incertain étaient déjà manifestes quand la F.G.T.B. nationale annonça une journée de grève contre le chômage pour le 29 mai 1959. A Liège, devant 35.000 manifestants venus place Saint-lambert en cinq cortèges traversant les principales artères de la ville, où, selon le mot d'André Renard, les vitres seraient respectées dans la mesure où les portes seraient fermées. J.-J. Merlot, député socialiste de Seraing, avait affirmé la concordance des objectifs entre le P.S.B. et la F.G.T.B. C'était vrai, encore que quel-

que peu prématuré. Un congrès extraordinaire du Parti socialiste avait été convoqué pour les 4 et 5 juillet. La mort de Max Buset, le 28 juin, fit reporter ces importantes assises aux 19 et 20 septembre. Mais au 29 mai, les rapports étaient prêts et les positions publiques. Il ne faisait plus de doute que le parti assurerait enfin sa jonction avec le front anticapitaliste ouvert par les congrès syndicaux de 1954 et 1956.

Sans s'aventurer plus inconsiderément, J.-J. Merlot aurait pu annoncer aussi l'introduction irréversible du combat socialiste au plan wallon. Quelques jours plus tard, en effet, le 8 juin, à Namur, un congrès des socialistes wallons constatait «une fois de plus la détérioration croissante de la situation économique et sociale de la Wallonie» et en dénonçait les causes «qui tiennent essentiellement à l'anarchie du régime capitaliste et à la structure étroitement unitaire de l'Etat belge.»

L'unité retrouvée

Ainsi, tout le mouvement socialiste de Wallonie s'enga-

geait dans un double combat anticapitaliste, au niveau belge contre le gouvernement des banquiers et au niveau wallon pour une rénovation de l'économie. Les deux objectifs mettaient en cause le système, mais allaient mettre en œuvre des stratégies sinon divergentes, du moins parallèles.

Le 29 septembre 1959, la F.G.T.B. avait réclamé une conférence économique et sociale pour l'élaboration d'une véritable politique de plein emploi, de mesures à prendre pour pratiquer une politique sélective des prix, des normes d'un salaire hebdomadaire garanti, d'une réforme fiscale. Le gouvernement était embarrassé, tant il restait divisé et il fallait les yeux de Chimène du directeur de «La Cité», M. José Desmarts, par ailleurs membre du Comité directeur du P.S.C., pour écrire que la politique du gouvernement conduisait à tous ces objectifs.

La demande de la F.G.T.B. n'était pas une lubie, ni une manœuvre pour mettre le gouvernement en difficulté. La dernière conférence économique et sociale remontait à

1955 et il avait été convenu à l'époque qu'une nouvelle rencontre aurait lieu quatre ans plus tard. L'échéance était là, mais la Fédération des Industries de Belgique (F.I.B.) faisait campagne pour éviter cette réunion. Le gouvernement de droite ne pouvait que suivre ce diktat. Le gouvernement de droite ne pouvait que suivre ce diktat.

L'année 1959 se terminait donc sur un *casus belli*. Léo Collard, le nouveau président du P.S.B., écrivait : «Une mauvaise année se termine». M. Eyskens annonçait : «60 sera une année de prospérité». Devant le refus du gouvernement de convoquer la Conférence économique et sociale, la F.G.T.B. décidait une journée d'action pour le 29 janvier 1960. Les syndicats chrétiens se tâtèrent. Le poids des déceptions depuis quinze ans devenait de plus en plus lourd pour les travailleurs notamment en Wallonie. 1960, l'année de tous les paris, commençait.

Joseph Coppé

Extrait de l'article «La Wallonie» du 06-12-1960.

«Le P.S. à l'écoute des entreprises»

Beaucoup des questions et les premières réponses

Samedi s'est tenue à Jolimont-Haine-Saint-Paul (à côté de La Louvière) l'assemblée générale des sections P.S. des entreprises.

La séance, présidée par Jean Degré, président de la fédération de Soignies, a débuté par le passage à la tribune de 24 membres des sections P.S. d'entreprises.

D'une façon générale, de tous ces passages, il est ressorti un besoin de dialogue avec le bureau du parti. Témoins de ce besoin, un panneau affirmait : «Le P.S. à gauche S.V.P.». «Dans le retour du cœur vous avez oublié le secteur public» faisait remarquer un autre. Mais de nombreux participants ont proposé des solutions aux problèmes qu'ils vivent quotidiennement au sein des entreprises. Michel Rosart, de Namur a résumé la position de bon nombre de participants : «Qu'est-ce que le P.S. à l'écoute de ses militants d'entreprises?»

Arthur Grava, d'une section liégeoise a déclaré : «La base est porteuse de multiples aspirations. Le vrai socialisme est celui qui reste attentif aux faibles, aux plus jeunes, aux défavorisés, aux revendications, aux mouvements sociaux».

«Il faut que le P.S. se montre présent sur le terrain des universités» a expliqué Francis Herremans, tout en soulignant la situation difficile des universités. Selon ce dernier, il existe un risque de voir apparaître une université «à deux vitesses».

Problématique de l'environnement

D'autres domaines ont été abordés au cours de cette assemblée générale des sections P.S. des entreprises. La problématique de l'environnement a été présentée par Edmond Angenot. «Le P.S. a fait preuve d'un indéniable courage, mais nous lui demandons de réfléchir à la société de demain», a-t-il conclu en souhaitant plus de responsabilisation des associations, la création d'organes de contrôle indépendants, la globalisation de l'analyse des problèmes et l'introduction d'un droit à l'environnement.

Les problèmes des grands secteurs de la vie économique du pays ont également été abordés par différents responsables. La sidérurgie, l'électricité, les transports (S.N.C.B., S.T.I.B. et Sabena), l'enseignement, la R.T.T., la RTBF ont été représentés au cours de ces débats.

Willy Luijckx a travaillé toute la méfiance des travailleurs sur la fusion Cockerill/Sambre - Sidmar. Marc Marcilla a évoqué les problèmes linguistiques au sein de la Sabena. Guy Dewamme a souligné le caractère inacceptable du plan de restructuration de Marcel Colla pour la R.T.T. Si d'aventure il recevait l'aval du gouvernement.

Omer Laysens, pour l'A.L.E. a jeté ses foudres à l'encontre de Jean-Claude Van Cauwenber-

ghes, bourgmestre de Charleroi, présent dans la salle, pour avoir accepté les offres d'Electrabel. Il a mis en avant le courage de Claude Erckenne, bourgmestre d'Andenne, qui lutte pour le secteur public.

Mendier l'aumône

«Je salue le courage des socialistes de la ville de Liège qui se battent dans des conditions difficiles pour le secteur public», a-t-il dit. «Nous perdons plus de temps à convaincre nos amis politiques qu'à combattre nos adversaires» a-t-il ajouté. Et de conclure : «Ma crainte est que demain lorsque la surenchère ne sera plus possible, lorsqu'à coups de milliards Electrabel aura supprimé le secteur public, ma crainte est de voir les mandataires en robe de bure aller mendier à la porte d'Electrabel pour une aumône qu'on voudra bien leur donner».

Christian Hotermans, de l'inter-régionale de Liège des sections P.S. des entreprises, a résumé toutes les inquiétudes, les demandes de la base tant au plan politique qu'au plan économique : «Comment ne pas être inquiet quand des dirigeants d'entreprises publiques font fi des décisions en passe d'être votées au Parlement en matière d'autonomie des entreprises et s'empressent de mettre en place des structures qui autoriseront si nécessaire une libéralisation, soi-disant en passant, évitée de justesse par la participation P.S. au gouvernement?» a-t-il demandé.

«Ce que nous voulons, c'est un système qui permette à chacun de récolter le mérite de son travail et non de devoir mériter pour pouvoir travailler. Ce sont des moyens, des garanties pour ne plus être interrogé quant à savoir, entre autre si l'essoufflement de l'économie qui pointe à l'horizon ne réactivera pas les vieux démons des gouvernements précédents, si l'université de Liège obtiendra un jour la propriété de ses biens immeubles, si le statut du chercheur sera établi en Communauté, si la priorité sera réservée au domaine de l'enseignement, si les P.M.E. et le P.M.I. seront maintenues à l'écart de certains marchés, si encore les représentants désignés par le parti dans les organes de gestion des entreprises descendront à nous écouter lorsque nous en faisons la demande, car, chers camarades malheureusement l'histoire a une fâcheuse tendance à se répéter», a expliqué Christian Hotermans.

Le ministre président de l'Exécutif régional wallon a répondu sur le terrain économique et plus particulièrement sur celui de la sidérurgie et celui de l'expansion économique telle qu'elle est perçue par le parti socialiste.

«La fusion de Cockerill avec Sidmar est encore à l'ordre du jour mais avec un gros point



d'interrogation» a-t-il dit en préambule. Il a alors rappelé les cinq interrogations majeures du bureau du parti. «Il va de soi que si la question de la fusion reste à l'ordre du jour, elle ne pourra trouver réponse satisfaisante que si nous avons, nous également, tous nos apaisements et réponses adéquates à ces cinq questions» a poursuivi Bernard Anselme.

Parmi ces interrogations celle de la volonté d'une analyse d'une réelle coordination industrielle de la sidérurgie avec les Forges de Clabecq. «Je vous assure que cela sera fait», a-t-il déclaré. Le vice-premier ministre a abordé quelques dossiers d'actualité. Il a précisé : «La restructuration de la RTT envisagée par un audit n'a pas l'aval du gouvernement» et a assuré que les socialistes seront «extrêmement vigilants» quant à certains aspects inacceptables de ce plan. Philippe Moureaux a également évoqué le dossier Sabena en faisant part de ses inquiétudes concernant la situation financière de la compagnie aérienne belge.

Comité d'accompagnement

«Mais le gouvernement vient de transférer la totalité des actifs de la sidérurgie de l'Etat vers la Région. Nous allons créer incessamment une Société Wallonne pour la Sidérurgie qui sera payée pour gérer au nom de la Région les participations de celle-ci dans les entreprises sidérurgiques. Il va de soi que nous installerons à ce moment, à court terme, un Comité d'Accompagnement pour la Sidérurgie dans lequel, je vous le promets, siégeront la totalité des représentants syndicaux de l'ensemble des entreprises de la sidérurgie». En matière d'aides de la Région, ce Comité sera amené à se prononcer.

Bilan positif

Philippe Moureaux a alors présenté un bilan de l'action des socialistes faisant partie du gouvernement. Il a quant à lui apporté une réponse aux fonc-

tionnaires. «Sous ce gouvernement, le pouvoir d'achat des fonctionnaires a progressé de 9%, mais par le biais de petites mesures additionnées, qui ne frappent pas les esprits. Il n'en reste pas moins que nous faisons bel et bien la différence par rapport aux gouvernements précédents». Pour Philippe Moureaux «le P.S. ne peut sans doute pas mettre la barre à gauche toute», mais il y a une différence sensible entre un gouvernement de centre-droit, sans nous, et un gouvernement de centre-gauche, avec nous», a-t-il déclaré. Le vice-premier ministre a abordé quelques dossiers d'actualité. Il a précisé : «La restructuration de la RTT envisagée par un audit n'a pas l'aval du gouvernement» et a assuré que les socialistes seront «extrêmement vigilants» quant à certains aspects inacceptables de ce plan. Philippe Moureaux a également évoqué le dossier Sabena en faisant part de ses inquiétudes concernant la situation financière de la compagnie aérienne belge.

La parole à Guy Spitaels

Guy Spitaels, président du P.S., a clos les débats de cette assemblée générale. Il a articulé sa réflexion autour de quatre axes : l'enseignement, la fonction publique, le parti et l'action future.

En ce qui concerne le dossier enseignement, Guy Spitaels a formulé trois observations. «Il ne faut pas être injuste avec la Communauté française. Elle a consacré à l'enseignement 140 milliards». Ce qui place la Belgique au troisième rang européen en matière de dépenses enseignement. Sa deuxième remarque a touché les hommes en présence durant ce long conflit. Il a salué la capacité de la Communauté française à décider. «Je n'ai pas pour habitude de chercher un bouc émissaire. Il s'agit d'un problème de structures», a-t-il encore dit en rap-

pelant qu'il suffisait qu'un des quatre ministres ne s'oppose pas à certaines décisions.

Guy Spitaels a alors rappelé l'engagement du parti dans ce conflit. «Je me suis engagé à ce que l'accord qui a été signé soit financé. Je mets l'enseignement comme une première priorité», a-t-il ajouté en annonçant que le 2 mars, un Conseil élargi sera tenu qui prendra en compte tous les problèmes de l'enseignement tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Dans le dossier de la fonction publique, le président du P.S. a affirmé aussi que si les socialistes se comportent bel et bien en défenseurs des services publics, il n'est pas question pour autant de faire l'économie des réformes indispensables car «cela fournirait à la droite des armes imparables contre à des services publics qui deviendraient indéfendables face à l'opinion».

Dernière réflexion l'action future du P.S. ? «Si je suis candidat à ma propre succession, en aucun cas je ne suis candidat à un poste de ministre ou de vice-premier ministre», a annoncé Guy Spitaels. Pour le président du P.S., «il faut que nous donnions la démonstration d'une capacité de gestion. Je n'ai pas envie de préparer une dégelée du parti. Il doit en même temps garder sa base militante, ses racines profondes». «Il faut donner ce brevet de crédibilité de ceux qui savent gérer, s'intéresser aux défavorisés et avoir une grande vigilance face aux dangers d'une société duale, des filets comme la drogue et tous les mécanismes d'exclusion. Que l'on n'attende cela ni des Ecolos ni des clubs de M. Mays-tadt!». Et Guy Spitaels de conclure en espérant qu'au moment où l'on aborde la «dernière ligne droite» avant un scrutin législatif, le P.S. fasse preuve d'autant de cohésion que «l'équipe des ministres socialistes».

Laurent Monseur

Du GATT à l'Europe

Le pouvoir des financiers contre le pouvoir des peuples

Les négociations du GATT sont suspendues mais le commerce tourne. En Europe, les frontières politiques, militaires, économiques basculent : comment et avec qui construire la maison européenne ?

Echec pour les uns, espoir pour certains, statu quo pour d'autres... Selon ce qu'on craignait on espérait des discussions qui ont eu lieu à Bruxelles durant une semaine, la suspension des négociations du GATT prend des significations diverses. La grand messe médiatique du capitalisme mondial aura en tout cas montré le mépris absolu dans lequel sont considérés les peuples et leurs droits les plus élémentaires. Si ce sont, officiellement, des Etats qui négocient au sein du GATT, il est clair qu'ils auront été, au mieux, des marionnettes aux mains des multinationales, qu'elles soient industrielles ou financières. Depuis plusieurs semaines, à quelques exceptions près, les média s'inquiètent de la catastrophe que constituerait un échec des négociations du GATT. Quel échec et pour qui ?

Libre-échange et droit au développement

Mis sur pied peu après la seconde guerre mondiale, le GATT a un objectif : éviter, en cas de nouvelle récession, le piège du protectionnisme tel qu'il s'est développé dans l'entre-deux-guerres. Protéger son industrie nationale en taxant les importations n'a de sens que si l'on est seul à agir de la sorte. Si tous les pays en difficulté se protègent de l'extérieur, les exportations de chacun se cassent le nez sur les frontières douanières du voisin. Pour éviter cela, les alliés occidentaux décident d'un lieu permanent de négociation pour libéraliser au maximum les échanges commerciaux. Le libre-échangeisme devient la bible des institutions internationales (FMI - Banque mondiale - GATT).

Si la règle la plus évidente que doivent respecter les signataires du GATT est de limiter, pour arriver à les supprimer, les droits de douane, très vite se pose la question des barrières non-douanières. A défaut de taxes sur les produits importés, les Etats inventent d'autres mesures pour protéger leurs industries. Peu à peu, ces mesures, dites non-tarifaires, feront l'objet de négociations au sein du GATT. De plus en plus, les décisions politiques nationales, donc les

choix de société, devront se soumettre aux impératifs commerciaux. Si un Etat signataire du GATT prend des mesures de protection de son environnement en interdisant l'utilisation d'emballages non recyclables pour certains produits, il peut se voir obligé de renoncer à ces mesures sans prétexte qu'elles empêchent la libre entrée de produits étrangers.

Les 20 premières années du GATT ont essentiellement eu pour objectif, et résultat réel, la diminution des tarifs douaniers. Par contre, les années 70 se caractérisent par la volonté de négocier les mesures non-tarifaires. Que ces mesures soient protectionnistes ou qu'elles soient le signe d'une volonté politique spécifique, par exemple la protection de l'environnement, importe peu : le dogme du libre-échangeisme est censé ne supporter aucune exception.

Les années 70 marquent une autre évolution au sein du GATT. Franchement décolonisés, à peine une dizaine d'années, les pays du Tiers-monde manifestent leur volonté de ne pas être les dindons de la farce. Ils ont une arme, le pétrole. L'OPEP s'impose comme partenaire de poids en augmentant les prix et le mouvement des non-alignés devient le porte-parole des plus déshérités. Au sein du GATT désormais, à côté du libre-échangeisme, une autre valeur veut sa place. Les pays du Tiers-monde réclament leur dû, le droit au développement. Ils obtiennent des dérogations au sacro-saint libre-échange et «jouissent» de certains droits pour protéger leurs industries naissantes.

Mais leurs besoins sont énormes et, à côté du GATT, sévissent le FMI et la Banque mondiale. Le Tiers-monde étouffe sans sa dette et les années 80 marquent la chute du prix des matières premières. Echaudés par la crise du pétrole 10 ans plus tôt, les pays industrialisés, grâce à leur technologie, développent des produits de substitution.

Plus que jamais, le Tiers-monde est hors-jeu. Mais l'enjeu est-il vraiment au sein du GATT ?

Mais si les accords ne sont pas signés à Bruxelles, si les négociations ne reprennent qu'en janvier, à Genève, le commerce international est géré, ailleurs. Le GATT et son crédo néo-libéral servent de couverture aux multinationales, ils ne les contrôlent pas. Et c'est là que se trouvent les enjeux : dans la démission du pouvoir politique face au pouvoir financier.

Sous le masque des conférences internationales, le pouvoir des financiers

Dans le monde, les ventes des 500 plus grandes sociétés

ESPOIR DE DÉBLOCAGE AU GATT



industrielles atteignent 4.600 milliards de dollars (quasiment le produit intérieur brut des Etats-Unis). Les 3/4 de ces sociétés sont américaines, japonaises, britanniques, allemandes et françaises.

Avec les 500 plus grandes banques et compagnies d'assurances, le montant des ventes atteint 10.000 milliards de dollars. Près de 2/5 du commerce mondial se fait par des transactions entre firmes multinationales.

Et l'on voudrait nous faire croire que ce sont les Etats, au sein du GATT, qui peuvent négocier et gérer le commerce international ? Il n'y a pas de pays plus endetté que les Etats-Unis. Mais s'ils ne comparent pas, aussi, le plus grand nombre de sociétés industrielles (167 sur les 500 citées plus haut) pourraient-ils prétendre au leadership mondial ?

Accord ou non au sein du GATT, les sociétés multinationales gèrent le commerce mondial.

GATT ou non, des accords bilatéraux sont signés, particulièrement entre pays industrialisés. Représentant 25 % de la population mondiale, ces derniers assurent 66 % du commerce mondial. Participer au GATT-circus est probablement une obligation pour limiter les dégâts pour les pays du Tiers-monde, pour les organisations syndicales qui cherchent à y introduire une clause sociale en tentant de mettre sur pied un groupe de travail GATT-OIT.

Mais si les accords ne sont pas signés à Bruxelles, si les négociations ne reprennent qu'en janvier, à Genève, le commerce international est géré, ailleurs. Le GATT et son crédo néo-libéral servent de couverture aux multinationales, ils ne les contrôlent pas. Et c'est là que se trouvent les enjeux : dans la démission du pouvoir politique face au pouvoir financier.

Face à cette situation, syndicalistes, pacifistes, militants tiers-mondistes retroussent leurs manches. Ils ont du pain sur la planche, mais ils n'ont pas le choix. Sans les actions concrètes de solidarité que les travailleurs développent au Nord et au Sud, entre le Nord et le Sud, d'Est en Ouest, le nouvel ordre économique mondial restera ce qu'il est, l'ordre mondial du profit pour les plus puissants.

Dans le monde, les ventes des 500 plus grandes sociétés

Mais si les accords ne sont pas signés à Bruxelles, si les négociations ne reprennent qu'en janvier, à Genève, le commerce international est géré, ailleurs. Le GATT et son crédo néo-libéral servent de couverture aux multinationales, ils ne les contrôlent pas. Et c'est là que se trouvent les enjeux : dans la démission du pouvoir politique face au pouvoir financier.

Mais si les accords ne sont pas signés à Bruxelles, si les négociations ne reprennent qu'en janvier, à Genève, le commerce international est géré, ailleurs. Le GATT et son crédo néo-libéral servent de couverture aux multinationales, ils ne les contrôlent pas. Et c'est là que se trouvent les enjeux : dans la démission du pouvoir politique face au pouvoir financier.

Dans le monde, les ventes des 500 plus grandes sociétés

En Europe aussi, la démission du pouvoir politique

Au niveau européen, les 14 et 15 décembre prochains, seront une nouvelle étape dans cette démission, voulue par les uns, subie sans grande résistance par les autres, face au monde de la finance.

A Rome, en effet, va se dérouler une conférence inter-gouvernementale des 12 pays membres de la CEE. Après la libre circulation des capitaux entrée en vigueur le 01-08-90, cette conférence devrait décider de la mise en place d'un système européen de banques centrales (SEBC). Dans le cadre de l'union économique européenne, c'est le SEBC qui décidera d'une politique monétaire unique ! Avec quel contrôle démocratique ? Le Conseil européen du 28-10-90 annonçait que les membres de la future banque centrale européenne «seront indépendants de toute instruction». On ne saurait être plus clair !

La future banque centrale européenne jouira d'une autonomie que ne connaissent pas les banques nationales face à leurs gouvernements. Aux experts financiers de décider de la politique européenne...

Du GATT à l'Europe, des gouvernements abdiquent de leur pouvoir et de leurs responsabilités.

Face à cette situation, syndicalistes, pacifistes, militants tiers-mondistes retroussent leurs manches. Ils ont du pain sur la planche, mais ils n'ont pas le choix. Sans les actions concrètes de solidarité que les travailleurs développent au Nord et au Sud, entre le Nord et le Sud, d'Est en Ouest, le nouvel ordre économique mondial restera ce qu'il est, l'ordre mondial du profit pour les plus puissants.

Dans le monde, les ventes des 500 plus grandes sociétés

Mais si les accords ne sont pas signés à Bruxelles, si les négociations ne reprennent qu'en janvier, à Genève, le commerce international est géré, ailleurs. Le GATT et son crédo néo-libéral servent de couverture aux multinationales, ils ne les contrôlent pas. Et c'est là que se trouvent les enjeux : dans la démission du pouvoir politique face au pouvoir financier.

A L'ECOUTE DU MONDE

Golfe : assaut d'intellectuels français contre l'escalade militaire

Coup dur pour la politique extérieure mitterrandienne mais pas forcément pour la paix au Moyen-Orient : une trentaine de personnalités françaises de premier plan, dont deux anciens ministres socialistes, Max Gallo et Claude Cheysson, et le chanteur Renaud ont signé un appel public en faveur du désengagement militaire dans le Golfe. Le texte fait déjà grand bruit outre-Quévrain et a des allures de défi au Président de la République qui avait, on s'en souvient, averti ses concitoyens de l'avènement d'une «logique de guerre». Entre autres exigences de ces intellectuels émanant de divers horizons : «Le retrait des troupes françaises envoyées dans le Golfe» et «l'ouverture immédiate sous l'égide de l'ONU d'une négociation internationale pour le règlement global des problèmes au Moyen-Orient». Max Gallo nous explique le sens de cette initiative.

— **Max Gallo** : «Je tiens d'abord à souligner que l'option de François Mitterrand n'est pas celle d'un chef d'Etat belliqueux. Lorsqu'il parle de «logique de guerre», il ne fait là que constater un état de fait. Ce n'est donc pas par rapport au Président de la République que nous nous positionnons mais pour répondre à trois préoccupations extrêmement graves pour l'avenir de la paix du monde.

Première inquiétude : si la guerre éclate, comme tout

semble l'indiquer, elle sera longue et meurtrière. Et par conséquent, la solution militaire ne nous paraît même pas ressembler à une esquisse de solution. Notre rôle est de tout mettre en œuvre pour éviter cette guerre qui est le danger le plus important du moment.

Ensuite, il ne peut y avoir à nos yeux deux droits et deux justices. Or, lorsque l'on constate que la Syrie du président Hafez el-Assad fait partie de la coalition anti-irakienne, il y a lieu de s'interroger sur les choix politiques qui sont faits. Les menaces que fait peser Hafez el-Assad sur la région ne sont pas minces et cependant, il fait figure d'allié. Plus que d'incohérence, il faut parler de leurre et d'incohérence.

Enfin, l'indépendance de la France est de plus en plus battue en brèche. Car si la guerre éclate, elle ne pourra qu'être américaine et l'autonomie de la France sera voisine de zéro, étant donné l'importance des effectifs dépêchés par Washington dans le Golfe.

Si la France veut donner une chance à la paix et sauvegarder son libre-arbitre, elle doit désengager».

— **La voie diplomatique peut-elle suffire à convaincre Saddam Hussein de faire marche-arrière ?**

«D'abord, nous sommes choqués par le fait que la France n'ait pas pris l'initiative du dialogue avec les autorités irakiennes. La décision de re-

cevoir Tarek Aziz, le ministre irakien des Affaires étrangères, et d'envoyer un secrétaire d'Etat à Bagdad appartient à Washington. Pourquoi pas à Paris ? Cela signifierait-il que la France est à la remorque des Etats-Unis ?

Mais surtout, je tiens à insister sur le fait que le péril majeur aujourd'hui est le déclenchement de la guerre dans le Golfe, ce que j'appelle une conflagration mondiale. Cela ne signifie pas la guerre mondiale mais un conflit dont les répercussions se mesureront aux quatre coins de la planète. Indépendamment de l'attitude de Saddam Hussein que nous condamnons évidemment sans appel dans le texte, la priorité et devenue d'empêcher le recours à la force.

— **Vous rejoignez le Président irakien sur la nécessité de globaliser tous les problèmes du Proche-Orient ?**

«La question n'est pas de savoir sur quel point nous rejoignons Saddam Hussein. La question est de mettre ensemble un maximum de bonnes volontés pour paralyser les sentiers de la guerre par une voie de paix. Or, il est clair que tous les grands problèmes de la région sont liés et que par conséquent, toucher à l'un d'entre eux revient à remettre les autres sur le tapis. Il n'y a pas de réelle solution sans un pacte de sécurité qui engage tous les Etats de la région et sans le désarmement des grandes puissances du Proche-Orient.

Il va de soi que le processus de déstabilisation actuel a été engagé par Bagdad. Mais il serait d'autant plus aberrant que la France et les autres puissances étrangères participent et même accélèrent ce processus. Et il faut être réaliste : l'escalade militaire ne fait que l'accroître. Il n'est heureusement pas trop tard pour changer le «fusil» d'épaule et c'est ce que nous réclameons».

— **Le désengagement militaire ne signifie-t-il pas l'abandon d'Israël aux griffes de Saddam Hussein ?**



Tout mettre en œuvre pour éviter la guerre

«Nous ne parlons d'abandon de quiconque mais de solution réelle et viable. Et tout est lié : la sécurité d'Israël est effectivement fondée sur un rapport de force. Cependant, à long terme, cette sécurité pour l'Etat hébreu sera garantie par une pacification de la région. Et nous ne demandons rien d'autre.

Recueilli par

Jean-Pierre De Staercke
(Journal Le Peuple et Indépendance du 6/12/90)

COMBAT-LOISIRS

LA BONNE TOILE

«La petite sirène»

Si les grands ont déjà leurs contes de fées de fin d'année («Ghost», «Pretty woman»...), les petits vont découvrir avec ravissement un nouveau long métrage mitonné par les studios Disney. Curieusement, tonton Walt n'avait jamais réalisé de long métrage d'après Andersen, même si «Le vilain petit canard» reçut l'Oscar du meilleur dessin animé en 1939!

La libre adaptation d'un autre célèbre conte aquatique qui nous est maintenant proposée renoue avec la pure tradition et l'orthodoxie «maison». Une charmante sirène, Ariel, va être fascinée par un beau brun qui n'est pas de son monde, le prince Eric. Histoire de faire durer le film 1h24, moultes obstacles vont les séparer, d'autant que, si elle s'appelle Ariel, la poudre pourrait parler... A vous de deviner comment tout cela se terminera. Ce n'est pas sorcier, même s'il faut compter avec Ursula, la

terrible sorcière de la mer, qui contribue à nous rappeler que nous assistons à une sorte de remake de Blanche-Neige matinée «Grand bleu». D'autant que le dessin lui aussi retrouve le style de la période des grands classiques : abandonnées les recherches parfois maladroites d'un nouveau graphisme dans «Basil» ou «Taram et le chaudron magique».

On retrouve ici une sorte de ligne claire et un chatoyant Technicolor qui fera plaisir aux légions d'ama-

teurs inconditionnels. Comme à la belle époque, plusieurs chansons ponctuent le film et, en version française, nous avons même droit à la voix d'Henri Salvador qui chante joliment sur des rythmes proches du reggae.

Avec cette «Petite sirène», le papa de Mickey ne se retournera pas dans sa tombe; il peut sourire tranquille, son équipe lui reste tout à fait fi-

G. Hella



LIVRES-SERVICES

Le n° 4 de «Toudi»

La livraison du n° 4 est aussi copieuse que celle des numéros précédents. Elle est également aussi diverse, même si plusieurs de ses articles traitent du grand thème d'actualité internationale qui touche forcément une contrée «rouge» d'Europe comme la Wallonie : l'effondrement du communisme d'Etat à l'Est. La revue commence d'ailleurs par une vaste interview de l'économiste français «vert-rouge» Alain Lipietz (auteur de «Choisir l'audace»), sur l'Est, l'Ouest, le Sud, l'Ecologie etc.

A signaler aussi : un article sur «La voie au Socialisme» de Francis Biesmans, un autre sur «La révolution décalée à l'Est : repenser gauche et socialisme» de Jürgen Habermas, «Questions sur les mutations à l'Est» de Roland Lew.

D'autres textes parlent d'une autre actualité :

«Liège... en tous ces Etats : figure du déclin de l'action politique» par Bernard Franco, «Enseignement : les enjeux pour la démocratie et la Wallonie» par Jean-Claude Piccin, et la position de la revue vis-à-vis de José Happart.

Une étude du CLEO (Centre liégeois d'Etude de l'Opinion de l'Université de Liège) sur le thème «Comment répartir les compétences étatiques ? Analyse multi-dimensionnelle des préférences au sein de la population wallonne», et un article de 25 pages de J. Fontaine lui-même sur «Jean-Jacques Andrien : la culture wallonne réprimée».

L'analyse du CLEO, signée René Doutrépeont, Marc Jacquemain et Michel Vandekerke, démontre par sondage que les Wallons donnent la préférence à la

Région sur la Communauté, et sur l'Etat, pour gérer la plupart des matières économiques, sociales et culturelles. C'est ainsi que 26,9 % des Wallons donneraient l'enseignement à gérer à la Région, et que 12,7 % le laisseraient à la Communauté. A préciser que l'étude a été faite début 89, avant le mouvement de grève des enseignants. Le taux d'«abstention» ne dépasse pas 20 %.

Comparant cette enquête à un sondage similaire de 88, J. Fontaine a souligné que le rapport des choix en faveur de la Région contre la Communauté passait de 3-1 à 6-1.

T. Fauconnier jr.

Le prix du numéro est resté à 399 F (+ 30 F de port, au compte 001-1916572-25 du CEW, rue M. Lange 2 à 1430 Quenast, tél. 02/395.33.70).

TELECULTURE

Romantique, non résigné ?

Comment face aux idéologies dominantes ou aux dictatures des innovateurs, artistes ou féministes, comment Richard Strauss ou Benazir Bhutto se sont-ils comportés ? Romantisme est-il synonyme de résignation ? «C'est à voir» apporte une réponse le mercredi 12, à 20 heures, et Télé 21, à 22h30.

Le personnage que la seconde chaîne belge nous présente, c'est Richard Strauss, le musicien auteur de «L'Ariane à Naxos», du «Chevalier à la rose» ou du poème symphonique «Ainsi parlait Zarathoustra» qui occupa une place étrange entre 1934 et 1949, une place étrange et ambiguë au sein du troisième Reich. A mi-chemin entre le romantisme et la résignation au nazisme ! Romantique, dans une époque et un système politique qui ne l'étaient pas, Richard Strauss a tout à la fois co-signé le pamphlet nazi diffamant Thomas Mann et perdu son poste de président de la Reichsmusikkammer en 1935, après avoir fait appel au librettiste juif Stéphan Zweig pour son opéra «La femme silencieuse». Mais il a accepté de composer l'hymne olympique pour les jeux de Berlin, en 1936, et, par ailleurs, de diriger «Ariane et Barbe-Bleue» du compositeur juif Paul Dukas. Richard Strauss, le dernier des grands compositeurs romantiques, vous le voyez bien en fin de soirée du 12 décembre sur Télé 21 : «C'est une bien triste époque lorsqu'un artiste de mon niveau est obligé de demander à un valet de ministère ce qu'il peut composer ou jouer.»

Moins romantique et moins résigné est cette première femme à être Premier ministre d'un pays musulman, Benazir Bhutto démise de ses fonctions, le 6 août, par le président de la République pakistanaise. Nous la voyons grâce à un reportage de Colette Braeckman et Jean-Jacques Pêche, en début de soirée du même jour sur RTBF 1, se battre sur tous les

fronts : contre les intégristes, contre ses adversaires de l'Alliance démocratique islamique, contre ses amis de la première heure, déçus par ses prestations. Combat politique, dans un système qui, après 11 années de dictature militaire du temps du général Zia, n'a pas encore digéré tout à fait les règles de la démocratie. Une femme, qui pourtant romantique aussi, ne se résigne pas au fameux interdit de la société musulmane, le Hadith qui proclame malheur au pays dirigé par une femme : combat romantique qui devait se terminer comme la cause des femmes au Pakistan ? Une femme de ce pays peut-elle ne pas se soumettre à la loi islamique réintroduite par le président Zia ? Peut-elle revendiquer plus de liberté pour les femmes et rester dans sa foi bonne musulmane ? D'autres points ont été également abordés au cours de ce reportage : l'emprise des féodaux sur leurs sujets, capitale au moment des élections qui ont fait perdre Benazir Bhutto, la sujétion de centaines de milliers de travailleurs qui sont des femmes et des enfants. Dans les briquetteries où ils gagnent péniblement leur vie, ils sont en fait liés à vie à leur employeur à cause des dettes qui se transmettent de génération en génération. Nul ne les défend parce qu'ils appartiennent à des minorités religieuses.

Un personnage contradictoire et controversé que Benazir, face à des femmes qui ont une attitude ambiguë dans le régime encore féodal du Pakistan : une voix qui brise le silence et défie la société des hommes qu'on peut taxer de romantique parce que condamnée à l'échec, mais témoin qui à long terme aura raison. Après les retombées de la crise du Golfe où le Pakistan se trouve amené à jouer un rôle militaire par sa position, juste en face.

Jean La Mire

AGENDA

Soirée cabaret

Résonnances organisera, le samedi 15 décembre 1990 à 19h30, en la salle rue Fond Saint-Servais, 8 à 4000 Liège (quartier Pierreuse), une soirée cabaret.

Au programme :

Franki Lambou accompagné de ses musiciens chantera ses nouvelles compositions. Souper-buffet = grand choix à partir de 50 F. P.A.F. : 150 F (souper non compris). Réservation recommandée : T. 041/23.39.83.

Les amis de Cuba

Organisent, le samedi 15 décembre 1990 à 20h00, au Centre Culturel Chili, 77, rue Hors-

Château à Liège, une soirée d'informations sur la situation actuelle à Cuba avec Régis Beauduinet. Projection de diapositives. Invitation cordiale.

La libre pensée flémaloise

Organise le 14 décembre 1990 à 20h00, à la Maison de la Cité, grand route 97 à 4111 Flémalle, une conférence-débat avec Monsieur Dirk Ramboer, Avocat au Barreau de Liège.

Sujet du jour : Combattre le racisme : efficacité des moyens légaux ; nécessité d'une autre politique.

P.A.F. : 50 F.

Offre d'emploi

Le SETCa Mons-Borinage développe son service juridique et engage un(e) employé(e).

Conditions : être affiliée à la FGTB et une très bonne connaissance en : législation sociale, informatique et secrétariat.

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae, sont à adresser à Michèle Duray, secrétaire régional du SETCa, rue Lamir, 18/20 à 7000 Mons pour le 10.01.1991 au plus tard.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

DERATISATION COMMUNALE

Nouveau procédé rationnel : + EFFICACE
- CHER

Fourniture générale de raticides aux communes. Pour égouts et cours d'eau : bloc armé YARDITRON. Pour la distribution à la population : sachets divers RODAN. Pour rat musqué : RODAN APOISINE. Tous les produits ou services sont agréés par le ministère de la Santé publique et par le ministère de l'Agriculture.

Ets RODAN SPRL Place Van Gehuchten, 17 - 1090 BRUXELLES
Antennes wallonnes : Corbais et Upligny

Les Antiquités Daniel un magasin pas comme les autres à visiter absolument

Un vaste choix de faïences européennes du XIXe et du début du XXe siècle, et particulièrement un choix, quasiment unique en Belgique, d'assiettes décoratives, déjà à partir de quelques centaines de francs (songez-y pour vos cadeaux !). Vous y trouverez également de beaux meubles rustiques du XIXe siècle, tous bois, à l'exclusion des bois polis. Les meubles y sont bien finis et à des prix très compétitifs : il y a en permanence un magasin de nombreux meubles n'excedant pas 25.000 F. Vous avez le choix entre deux prix : le prix "livré" ou le prix "emporté par vos soins". Les bibelots et les meubles y sont clairement étiquetés : origine, époque, historique et le prix figurent sur chaque pièce, tant et si bien que la visite s'avère instructive et que le magasin peut presque se comparer à un "petit musée". L'accueil y est charmant et vous circulez librement en prenant tout votre temps. Les simples curieux y sont aussi bienvenus que les acheteurs éventuels. L'entrée y est totalement libre et... vos compagnons à quatre pattes y sont admis.

Antiquités Daniel 13, rue du Presbytère - 4270 CIPLET (route Hannut-Namur, parcours fléché)

Ouvert un samedi, week-end et jours fériés de 13 à 19 h. Fermé les vendredis non fériés.



CENTRE D'ETUDES WALLONNES

COMPRENDRE

Fiche 94 : la C.S.C. et la C.G.S.L.B.

Comme la F.G.T.B., la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) et la Centrale Générale des Syndicats Libéraux (CGSLB) sont des syndicats interprofessionnels et représentatifs.

La C.S.C. compte ± 1.200.000 affiliés.

La C.G.S.L.B. compte ± 200.000 affiliés.

Structures de la C.S.C.

La C.S.C. a une structure à la fois professionnelle et interprofessionnelle.

Professionnelle?

Tout comme à la F.G.T.B., la C.S.C. est composée de centrales correspondant à des groupements de travailleurs d'un ou plusieurs secteurs économiques. Ces regroupements sont presque les mêmes que ceux de la F.G.T.B., à deux différences importantes près. La grande majorité des enseignants affiliés à la F.G.T.B. sont rattachés à la CGSP, ceux de l'enseignement privé catholique sont rattachés au SETCA. A la C.S.C., il y a 4 centrales auto-

mes pour les enseignants parmi lesquelles la FIC (Fédération des Instituteurs Chrétiens). Une autre différence concerne les affiliés des secteurs de l'énergie (gaz et électricité). A la C.S.C., ces travailleurs sont rattachés à une centrale ouvrière : la Centrale chrétienne de l'énergie et du cuir, tandis qu'à la F.G.T.B. ils sont dans le secteur Gazelco de la C.G.S.P.

Interprofessionnelle?

La CSC connaît également les 3 niveaux d'organisation interprofessionnelle. Ainsi au niveau de zones géographiques, on a les fédérations régionales interprofessionnelles. Au niveau intermédiaire et plus tardivement qu'à la FGTB, furent créés à la CSC, des organes de délibération et de décision sur le plan régional et communautaire, ce sont les comités régionaux et communautaires. Au niveau national, la CSC connaît les mêmes organes avec les mêmes compétences qu'à la FGTB.

Toutefois, il faut signaler deux différences importantes :

1. La parité linguistique qui est de mise à la FGTB n'existe pas

à la CSC. En effet, plus des 2/3 des affiliés de la CSC sont flamands. Le poids prépondérant de l'aile flamande se retrouve dans les structures de la CSC.

Structures de la CGSLB

Contrairement aux deux autres syndicats représentatifs (la FGTB et la CSC) à la CGSLB, la dimension professionnelle n'est pas prise en charge par des centrales autonomes. En fait les intérêts professionnels des travailleurs sont pris en charge par les délégués syndicaux d'entreprise qui — faut-il le rappeler — sont nettement moins nombreux que ceux des deux autres syndicats.

Au-dessus de ces délégués d'entreprise, on trouve les secrétaires régionaux polyvalents, secondés par des propagandistes régionaux désignés par les secteurs professionnels.

Deux caractéristiques structurelles distinguent la CGSLB des deux autres syndicats :

1. sa structure exclusivement interprofessionnelle de la base au sommet ;

2. sa structure unitaire (le siège administratif de la CGSLB est Gand).

Les principes de la CSC

Créée fin du siècle pour contrecarrer l'influence grandissante du syndicat socialiste, la CSC puise sa doctrine dans les préceptes de la foi catholique, et c'est en particulier l'encyclique Rerum Novarum, publiée en 1911 par le pape L'on XIII, qui reste sa charte fondamentale.

Opposée à la lutte des classes, la CSC prône pour l'entreprise vue comme « communauté de travail » la cogestion (voir fiche 20) : les travailleurs doivent prendre part à la gestion des entreprises. Cette conception nie les intérêts divergents des patrons et des travailleurs. Pourtant en cas de conflit ou de fermeture d'entreprise, le patron et les travailleurs

ne s'en tirent pas de la même façon.

Les principes de la CGSLB

La CGSLB rejette à la fois les principes du socialisme démocratique propre à la FGTB ainsi que la doctrine sociale de l'Eglise catholique propre à la CSC.

La doctrine est synthétisée à l'article 3 de ses statuts, la CGSLB a pour but de « fonder l'entente entre preneur et donneurs de travail sur le respect mutuel des droits et devoirs réciproques, conformément aux principes libéraux essentiels de liberté, de solidarité de progrès, de justice et de paix sociales ».

C'est le chacun à sa place, le principe de la propriété privée des moyens de production est quelque chose d'intangible, comparable à un droit naturel de l'individu. Jamais il n'est remis en cause et, en tout cas, le principe de la démocratisation de la vie économique n'est pas un objectif du syndicat libéral.

Décembre 1990

Fiche 95 : La sécurité sociale des salariés et appointés

La sécurité sociale est un système d'assurance collective basé sur la solidarité :

- les prestations de sécurité sociale (allocations de chômage, pensions, indemnités d'assurance maladie-invalidité,...) sont un droit des travailleurs ; ils financent le système par leurs cotisations ;

- la solidarité est celle de tous les salariés et appointés : jeunes et vieux, petits et hauts salaires, malades et bien portants...

Objectif et financement

L'objectif de la sécurité sociale n'est pas le bénéfice (à la différence des compagnies d'assurances privées), ce qui n'empêche pas qu'il y ait un budget — c'est-à-dire une prévision des recettes et dépenses — afin que le système soit viable et capable de remplir sa mission. Il s'agit de garantir des revenus de remplacement (en cas de maladie, perte d'emploi, vieillesse,...) ou même de complément (hospitalisation, allocations familiales,...).

Des prévisions à plus long terme sont nécessaires, ne fût-ce que si l'on veut, par exemple, assurer l'équilibre d'un système de pensions. Le vieillissement de la population nécessite alors la constitution d'une réserve démographique : le nombre de bénéficiaires augmente, tandis que le nombre de cotisants diminue.

En plus des cotisations (voir tableau 1) perçues sur les revenus des travailleurs salariés, il y a les subventions versées par l'Etat (voir tableau 2). Les obligations des « partenaires » sont fixées par des « pactes financiers », mais l'Etat apporte de moins en moins de moyens (le poids des intérêts de la dette

publique y est pour quelque chose) et les patrons plaident depuis toujours pour une diminution des cotisations (influence sur le coût salarial, disent-ils).

Evolution récente

Les pouvoirs spéciaux ont mis à mal les allocations sociales. L'équilibre entre recettes et dépenses n'a pu être sauvé que par l'instauration d'une cotisation parallèle, dite de modération salariale, constituée par les trois sauts d'index (cette cotisation est toujours d'application, voir tableau). Ce sont les travailleurs actifs qui ont payé la note, ce qui a permis des bonsi.

Lors du conclave budgétaire de l'été 1990, le gouvernement a décidé, après concertation avec les interlocuteurs sociaux, d'utiliser une partie des bonsi pour le remboursement de la dette publique.

Le subside annuel est bloqué à 192 Mrds et scindé en deux à partir de 1991 :

- une subvention générale de 171 Mrds ;

- une subvention spéciale de 21 Mrds.

Ce subside spécial, l'Etat le tient « en réserve ».

Pour les 5 ans à venir, la subvention annuelle est fixée à 192 Mrds.

Une partie de ces 192 Mrds sont « prêtés » à l'Etat (il s'agit d'un « prêt sans intérêts ») et ne peuvent être utilisés que pour boucher un déficit annuel éventuel des comptes de la sécurité sociale qui résulterait d'une mauvaise conjoncture économique.

Cette partie spéciale de la subvention est tenue en réserve et ne peut être utilisée ultérieurement pour la sécurité sociale que si celle-ci est menacée par

une perturbation structurelle (par exemple, le vieillissement de la population).

A partir de 1996, la loi D'Hoore, qui prévoit les subven-

tions « normales » de l'Etat en sera en principe de nouveau appliquée.

La FGTB exige des garanties en ce qui concerne le rembour-

sement du « prêt » ainsi qu'une restitution organisée légalement de manière telle qu'elle ne puisse être remise en cause par un autre gouvernement.

	1987	1988	1989	1990	1991
Cotisations sociales	63,4	62,1	63,6	66,2	67,5
Subvent. Etat	23,5	23,0	21,3	18,0	17,2
Transferts FEF	9,4	10,2	10,6	12,6	12,3
Recettes affectées.	1,3	1,0	0,6	0,6	0,5
Autres (*)	2,1	3,4	3,6	2,3	2,2

(*) Transferts en dehors du FEF (Fonds d'Equilibre Financier), intérêts et divers

SECTEURS	OUVRIERS sur les salaires bruts augmentés de 8 %		
	Trav.	Empl.	Total
	%	%	%
Allocations familiales	-	7,00	7,00
A.M.I. - soins de santé	2,55	3,80	6,35
A.M.I. - indemnités	1,15	2,32	3,47
Chômage	0,87	1,33	2,20
Accidents du travail	-	0,30	0,30
Maladies professionnelles	-	1,10	1,10
Pensions	7,50	8,86	16,36
Vacances annuelles	-	6,00	6,00
Congé-éducation	-	0,04	0,04
Sous-total	12,07	30,75	42,82
Chômage (entreprises de 10 travailleurs et plus)	-	1,60	1,60
Modération salariale	-	-	-
• - 10 travailleurs	-	7,47	7,47
• 10 travailleurs et plus	-	7,56	7,56
Total général			
• 1 à 9 travailleurs	12,07	38,31	50,29
• 10 à 19 travailleurs	12,07	39,91	51,98

Pour les EMPLOYÉS, ces mêmes cotisations sont calculées sur les salaires bruts à 100% et il n'y a pas de cotisations pour les vacances annuelles.